

Rapport du comité exécutif



**Soumis au
26^e Congrès**

1^{er} au 5 juin 2015

Hôtel Rimouski
Centre de congrès

Table des matières

Rapport du comité exécutif	5
Propositions du comité exécutif	25
Propositions des syndicats affiliés	27
Rapport des coordonnateurs	29
Rapport d'activités des membres du comité exécutif. . .	33
Rapport d'activités du président, Denis Marcoux	35
Rapport d'activités du vice-président, Yvon Godin	37
Rapport d'activités de la vice-présidente-trésorière, Marjolaine Côté	41
Rapport d'activités de la secrétaire générale, Nathalie Arguin	45

Rapport du comité exécutif

**DEBOUT!
EN ACTION ET
SOLIDAIRES**

Introduction

C'est avec beaucoup de fierté que je déclare ouvert le 26^e Congrès de la Fédération des employées et employés de services publics. Bienvenue dans votre congrès!

Dans nos rôles de membres de comités exécutifs, d'agents de griefs, de responsables de la santé et sécurité au travail ou de salarié-es de la fédération, nous sommes quotidiennement interpellés par une multitude de dossiers. Autant de situations pour lesquelles nous devons répondre à des attentes parfois élevées et souvent urgentes, le tout dans un environnement politique et juridique de plus en plus complexe.

Ainsi emportés dans un tourbillon incessant d'activités militantes, il faut saisir l'occasion qui nous est donnée tous les trois ans de faire de ce congrès une véritable pause syndicale pour analyser le sens de notre action collective.

Nous vous invitons donc, au cours des prochains jours, à contribuer à cette réflexion qui doit nous permettre de faire le plein d'énergie militante pour les trois années à venir.

Ce congrès constitue, pour plusieurs d'entre vous, une première expérience. Nous savons qu'il peut être parfois intimidant d'exprimer son opinion dans un grand groupe comme celui-ci. Par ailleurs, nous nous retenons souvent d'intervenir, car nous croyons que les expériences de notre milieu de travail ne sont pas dignes de mention ou que notre opinion sera dénuée d'intérêt pour les autres délégué-es.

Celles et ceux qui n'en sont pas à leur première participation vous confirmeront plutôt que l'un des aspects les plus réconfortants et dynamisants d'une telle rencontre est de constater à quel point ce que nous croyions être un phénomène unique dans notre réalité locale est, en fait, partagé par plusieurs.

En ce sens, nous avons mis en place un cadre de discussion qui, nous l'espérons, sera propice à l'échange du plus grand nombre d'opinions.

La mise en commun de nos expériences nous permet de réaliser que nous faisons partie d'une force collective capable de relever de grands défis.

Si ce moment que nous allons vivre au cours des prochains jours se veut une parenthèse dans nos activités quotidiennes, un congrès n'est pas non plus une retraite fermée où nous ferons abstraction du monde dans lequel nous évoluons.

Parmi les éléments qui font l'originalité de notre fédération, la diversité de ses secteurs en constitue sans doute un des plus importants. Cependant, ce qui nous rassemble de manière tout aussi marquante est le fait que nous partageons toutes et tous un engagement quotidien voué à la dispensation de services publics de qualité.

C'est pourquoi nous comptons depuis un an parmi les cibles privilégiées des décisions gouvernementales visant à ratatiner le modèle social québécois.

Quand ce ne sont pas des attaques directes aux régimes de retraite des employé-es municipaux et du transport, ce sont les salarié-es du secteur public qui, au lieu d'une amélioration légitime de leurs conditions de travail, se voient plutôt présenter des offres méprisantes. Ce sont également à celles et à ceux qui œuvrent dans les commissions scolaires que l'on annonce un (autre) redécoupage des territoires de leurs employeurs, des modifications de leurs lieux de travail et des recompositions de leurs accréditations syndicales. Ce

sont aussi les salarié-es des organismes gouvernementaux, des cégeps et des établissements universitaires qui feront les frais des diminutions de ressources imposées par les prédicateurs de l'équilibre budgétaire à tout prix.

Et nous pourrions poursuivre ainsi l'identification dans chacun de nos milieux de travail des effets pervers de l'austérité érigée en dogme. Comme le dit la fable de La Fontaine, *Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés!*

Ainsi, à certaines occasions plus qu'à d'autres, le congrès survient à un moment où l'intensité de la conjoncture politique immédiate et l'ampleur des enjeux occupent beaucoup d'espace dans nos travaux.

À n'en point douter, l'entreprise de démantèlement de l'État à laquelle nous assistons sous les gouvernes libérale à Québec et conservatrice à Ottawa entre dans cette catégorie.

1^{re} partie

L'échec d'un modèle

À l'époque où se tenait notre dernier congrès, il y a trois ans, le Québec tout entier vibrait au rythme des casseroles et d'un printemps érable porteur d'espoirs!

*« S'il n'y avait pas de pelleteux de nuages...
... y mouillerait tout le temps! »*

pouvait-on lire sur des pancartes lors des manifestations quasi quotidiennes de cette période.

Ces actions symbolisaient bien l'esprit d'un mouvement étudiant qui se voulait visionnaire d'un modèle de développement en opposition aux orientations strictement comptables des gestionnaires à courte vue.

Il y a longtemps que nous n'avions vu une aussi grande mobilisation citoyenne initiée par les associations étudiantes et alimentée par l'énergie de celles et de ceux qui représentent l'avenir de la société!

Un mouvement qui, amorcé autour de la question des droits de scolarité, s'est rapidement transformé en une gigantesque réflexion sociale sur d'autres enjeux. L'impressionnante participation de plus de 200 000 personnes à la célébration du Jour de la Terre en fut la démonstration la plus éloquente.

Organisations étudiantes et syndicales, groupes populaires, commentateurs divers, groupes environnementaux, citoyens de tous horizons, bref, la société civile faisait entendre sa voix. Il n'y avait pas unanimité, loin de là, mais à tout le moins, nous assistions à une forme de

débat social à grande échelle par lequel nous tentions de mieux définir la société dans laquelle nous souhaitions vivre.

Le gouvernement libéral de Jean Charest, misant sur sa détermination à tenir tête aux étudiants, ces *enfants gâtés*, déclencha des élections qui le reléguèrent au rang de l'opposition face à un gouvernement péquiste minoritaire.

La précarité d'un tel gouvernement entraîna le prévisible déclenchement d'élections qui, il y a tout juste un an, ramenaient au pouvoir de manière majoritaire le Parti libéral du Québec.

Nous aborderons de manière plus précise comment ce nouveau gouvernement élu, à bien des égards, sous de fausses représentations, allait ébranler le Québec tout entier.

Mais d'abord, revoyons quelques-uns des grands facteurs qui, depuis bon nombre d'années, ont contribué à planter l'inquiétant décor dans lequel évolue notre société.

Quand l'enrichissement de quelques-uns se bâtit sur l'appauvrissement de la plupart

« Le creusement généralisé des inégalités de revenu a conduit à s'inquiéter de leurs conséquences potentielles pour nos sociétés et nos économies. De récentes recherches de l'OCDE révèlent que toute amplification de ces inégalités fait chuter la croissance économique [...] Corriger les inégalités peut rendre nos sociétés plus justes et nos économies plus fortes. »¹

1 Organisation de coopération et de développement économiques. *Inégalités et croissance*. Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. 9 décembre 2014.

L'ambiance politique dans laquelle nous baignons au Québec n'est pas un phénomène unique ni récent.

Lorsqu'au début des années 1980, dans le contexte d'une crise économique, Ronald Reagan aux États-Unis proclamait que « *Le gouvernement n'est pas la solution à nos problèmes; le gouvernement est le problème* » et que, quelques années plus tard, Margaret Thatcher en Grande-Bretagne exprimait ainsi sa vision des choses « *La société n'existe pas. Il y a seulement des hommes, des femmes et des familles* », le ton était donné.

Exit la solidarité sociale. Exit l'édification d'une société au service de la collectivité.

Bienvenue la privatisation, la déréglementation et le démantèlement de l'État providence.

Depuis, ici comme dans la plupart des pays développés, les dirigeants ne jurent que par les seuls impératifs économiques, les baisses d'impôts, le poids de la dette et l'austérité. L'État se dilue au détriment de la vaste majorité des citoyens alors que la richesse se concentre dans les mains d'une petite minorité.

Une opération de persuasion par la répétition du même message s'est déployée à grande échelle afin de faire comprendre de gré ou de force aux peuples insouciants ce qui est bon pour eux. Et des apôtres — gouvernements, économistes, éditorialistes et autres faiseurs d'opinions — se sont faits les relayeurs de cette pensée destructrice de bien commun.

Rappelons quelques idées phares de cette pensée néolibérale.

- ◆ L'État providence serait un concept d'une autre époque que nous n'aurions plus les moyens de nous permettre. Aujourd'hui, l'État doit se faire discret et confier de grands pans de ses responsabilités à l'efficacité et au dynamisme du secteur privé.
- ◆ Par les seules forces du marché libérées des réglementations gouvernementales tatillonnes (comme celles du Code du travail) et d'une fiscalité paralysante, les entreprises et les investisseurs injecteraient des sommes importantes dans des projets qui contribueraient au développement de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays.
- ◆ Par ce dynamisme économique, des milliers d'emplois apparaîtraient naturellement.
- ◆ La richesse ainsi créée serait redistribuée sous forme de salaires, ce qui contribuerait à la justice sociale tout en permettant, au passage, de réduire la pauvreté.

Pourtant, après plusieurs décennies d'application de ces dogmes, nous pouvons constater qu'il s'agit en fait de la recette la plus efficace pour amener les sociétés dans des culs-de-sac générateurs de drames humains et de tensions sociales majeures.

Non seulement les investissements par le secteur privé ne sont pas au rendez-vous, mais les décisions prises au nom de l'austérité, en raison de leurs impacts négatifs sur l'activité économique, ont bien souvent pour effet non pas de créer

des emplois, mais de faire disparaître un grand nombre de ceux existants.

Les salarié-es des services publics qui sont les premières victimes de l'austérité s'en sortent appauvris et démotivés.

Les inégalités entre les riches et les pauvres s'accroissent à des niveaux jamais vus depuis 30 ans.

De plus, on constate où nous a menés la confiance aveugle aux lois du marché quand le capitalisme financier laissé à lui-même a provoqué en 2008 la plus grande crise financière et économique depuis la Grande Dépression des années 1930.

Devant la catastrophe, les États sont venus à la rescousse des économies gangrenées par la cupidité de bandits à cravates.

Les gouvernements se sont endettés et ont déséquilibré leurs finances publiques de manière importante, particulièrement en mettant en place des programmes majeurs d'infrastructures quand ce ne fut pas carrément, comme aux États-Unis, l'injection d'argent public au secours de grandes institutions financières.

Ces mêmes institutions qui, ironiquement, avaient toujours critiqué la trop grande présence de l'État!

Au sortir de cette crise, on nous promettait des transformations radicales du système financier qui ne sont jamais venues.

Six ans plus tard, les problèmes de l'économie et des finances publiques que nous vivons encore aujourd'hui sont en bonne partie attribuable à cette débâcle.

Et que suggère-t-on pour retrouver notre santé financière collective? Eh bien, de faire à nouveau confiance aux mêmes

charlatans qui ont rendu le patient malade et d'administrer des remèdes qui l'affaibliront encore davantage!

Pourtant, plusieurs de ceux et celles qui ont contribué à nous amener dans ce marasme s'en tirent à bon compte.

Selon une étude² récente, alors que les revenus moyens des Canadiennes et des Canadiens ont augmenté de 12 % entre 2008 et 2013 pour atteindre un *faramineux* revenu de 47 358 \$, les 100 P.-D.G. les mieux payés au Canada ont empoché, en 2013, un revenu moyen de 9,2 M\$, une hausse de 25 % pour la même période. Le mieux rémunéré parmi ces patrons gagne un revenu annuel de 87,9 M\$. Afin d'illustrer une telle somme, sachez que le budget annuel total du ministère du Travail du Québec pour la même période était de... 31 M\$.

Quand il paraît si simple de demander à la classe moyenne d'absorber les effets de l'austérité par des augmentations de tarifs et de taxes et des diminutions de services!

Quand la Commission Charbonneau nous révèle comment des entrepreneurs sans scrupule ont littéralement volé des millions de dollars d'argent public avec la complicité d'élus cupides et de cadres véreux!

Quand on racle les budgets faméliques de soutien aux plus démunis de la société!

Quand, par ailleurs, nos dirigeantes et dirigeants se disent impuissants à s'attaquer aux paradis fiscaux caribéens ou luxembourgeois de ce monde permettant ainsi à des individus ou à des sociétés

2 Centre canadien de politiques alternatives. *Glory Days*. 2 janvier 2015.

souvent subventionnées par l'État de fuir leurs responsabilités sociales...

Faire sa juste part s'entend alors comme *Juste les mêmes à la faire, à part... quelques-uns!*

Une mobilisation croissante

Cependant, il y a, dans la grisaille, plusieurs signes encourageants.

De plus en plus de partis politiques, européens notamment, de commentateurs politiques, d'économistes réputés et d'organisations internationales que l'on ne peut certainement pas accuser de vouloir fomenter la révolution exhortent les gouvernements à modifier la trajectoire de leurs dogmes d'austérité.

Ainsi, Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie invite à la réflexion :

« Le monde est aujourd'hui aux prises avec une terrible maladie qui ravage notamment l'Europe et les États-Unis : l'austérité. Nous savons pourtant, depuis la Grande Dépression, que l'austérité ne fonctionne pas. Ce qui est stupéfiant, c'est qu'autant de dirigeants politiques continuent malgré tout d'appuyer ces politiques discréditées. C'est comme si les gouvernements avaient cessé d'écouter. »³

Il y a aussi, depuis la Grande Récession de 2008, une mobilisation citoyenne et populaire animée par une conscience de plus en plus grande des limites du modèle préconisé.

À partir des premiers mouvements des indignés en Europe, des 99 % d'Occupy aux États-Unis, du printemps étudiant et

surtout depuis les dernières élections au Québec, s'est développé un fort mouvement pour refuser l'austérité.

De moins en moins citoyen... de plus en plus contribuable

Nous reviendrons plus loin sur cette résistance qui s'amplifie, mais pour l'instant, nos gouvernements semblent sourds aux critiques et aux conseils avisés autant qu'ils sont insensibles à l'accroissement des injustices sociales.

Plutôt que de reporter l'atteinte de l'équilibre budgétaire de façon à préserver les missions fondamentales de la société, c'est la satisfaction des besoins des êtres humains qu'ils remettent à plus tard.

Pour le moment, l'état de santé qui les inquiète est celui des marchés, le diagnostic qu'ils anticipent est celui des agences de notation et leur empathie, qui devrait être dirigée vers les plus démunis, est entièrement dédiée à l'humeur des investisseurs.

L'État responsable du développement juste et équitable de la société s'est ainsi peu à peu transformé en simple *administration gouvernementale*.

On matraque le même message afin que le citoyen, partie prenante de la vie en société avec les droits et les responsabilités qu'implique l'appartenance à une communauté, se transforme de plus en plus en *simple contribuable*. Un individu dont le rôle principal est de veiller à préserver égoïstement ses intérêts immédiats sans égard aux besoins de ses semblables.

Pour le citoyen ainsi encouragé à n'exercer qu'un simple rôle de pourvoyeur, les programmes sociaux pour soutenir les plus démunis apparaissent rapidement comme étant des mesures inefficaces ne

3 Propos recueillis par Éric Desrosiers.
Le Devoir. 13 avril 2013.

servant qu'à alimenter les fraudeurs de l'aide publique.

À la simple évocation de l'expression *impôt sur le revenu*, ce moyen pourtant essentiel d'équité dans une société démocratique, la forte réaction négative du contribuable s'apparente davantage à la perspective d'être la victime d'un vol à main armée qui le priverait de montants d'argent qu'il a honnêtement et durement gagné.

Ainsi, des services publics universels et gratuits deviennent des produits tarifés que devraient se permettre seulement celles et ceux qui en ont les moyens.

On dresse les citoyennes et les citoyens les uns contre les autres en alimentant la perception que les salarié-es des services publics devraient être honteux de bénéficier de conditions de travail plus avantageuses que celles d'autres contribuables.

Bref, tout l'inverse de la solidarité.

2^e partie

L'austérité... rigoureuse

Bien que l'arrivée des libéraux de Philippe Couillard en avril 2014 coïncide avec les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey, nous allons rapidement découvrir que l'expression « *Ça sent la Coupe!* » allait prendre un sens bien différent pour la société québécoise.

Il s'agit donc d'un gouvernement au service des *vraies affaires*... À la fois obsédé par l'atteinte de l'équilibre budgétaire, tout en ayant le culot d'annoncer qu'il utilisera à la première occasion les marges de manœuvre dégagées par ses coupes sauvages dans les dépenses pour...

réduire les revenus en diminuant davantage les impôts. Préféablement la veille des élections.

L'État, ainsi engagé dans cette spirale infernale et privé de moyens pour assumer ses responsabilités, ne peut que voir son érosion se poursuivre un peu plus... en attendant la prochaine crise des finances publiques.

En la matière, il faut aussi noter la similitude des approches à Québec comme à Ottawa. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que Stephen Harper ait salué l'arrivée de Philippe Couillard dans le giron de la grande famille néolibérale canadienne.

D'entrée de jeu, le gouvernement mettait en place l'argumentaire qui allait servir de pierre d'assise à l'ensemble des décisions qui allaient suivre.

Dans une mise en scène maintes fois reproduite dans le passé, ainsi découvrirait-il que les finances publiques étaient dans une situation à ce point catastrophique que le Québec ne pouvait plus soutenir l'État providence. Bref, pour entrer de plain-pied dans le 21^e siècle, il nous faudrait souffrir.

Ensuite, Philippe Couillard nous disait dans son discours inaugural que l'un des blocs de son édifice politique serait « *un ton et un comportement marqué par le respect et l'écoute* »⁴.

Les Québécoises et les Québécois ont vite compris la futilité de cet engagement quand les projets de loi qui se sont succédé nous ont permis d'assister à de véritables monologues autoritaires des ministres concernés et à l'utilisation du bâillon, au besoin, pour mettre fin

4 Assemblée nationale du Québec. Allocution du 21 mai 2014.

au débat démocratique à l'Assemblée nationale.

La plupart des représentations faites de tous les horizons de la société sur les orientations gouvernementales sont restées lettre morte, particulièrement sur la question fondamentale des finances publiques.

Dans un mémoire fouillé intitulé *Plaidoyer pour la solidarité*⁵, la CSN disait au gouvernement :

« À ceux qui proclament aujourd'hui que nous n'avons plus les moyens d'assurer le financement adéquat de nos services publics et de nos programmes sociaux, nous souhaitons leur dire que c'est d'abord une question de choix. Ceux des gouvernements successifs qui ont diminué les impôts. Ceux qui ont abdiqué devant la recherche de nouveaux revenus. Ceux qui ont baissé les bras devant le ralentissement économique. »

Mais d'autres voix se sont ajoutées, comme celle de Pierre Fortin⁶, économiste que l'on ne peut certainement pas accuser d'être un disciple de la gauche, qui, en décembre dernier, disait à propos du programme d'austérité du gouvernement Couillard :

« Il ne faut évidemment pas conclure que toute austérité budgétaire devrait être évitée. [...] »

Il aurait cependant fallu prendre le temps de réfléchir et de former des

5 Mémoire présenté par la CSN à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. 10 octobre 2014.

6 Pierre Fortin, revue L'actualité : *Pourquoi êtes-vous si pressé M. Couillard?* 17 décembre 2014.

consensus avant, puis étaler ensuite les réformes nécessaires sur quelques années, plutôt que d'agir à toute vitesse. On aurait pu suivre un plan qui soit à la fois crédible auprès des agences de crédit et respectueux de la capacité d'absorption de l'économie, et tout particulièrement des éléments les plus fragiles comme les régions éloignées, les PME, et les travailleurs vulnérables. »

Et maintenant à la faveur de son budget de mars dernier, le gouvernement tente de faire diversion en annonçant l'atteinte de l'équilibre budgétaire et le retour prochain de la prospérité!

Mais personne n'est dupe de cette tentative de travestissement de l'austérité!

À l'horizon, il n'y a aucun répit accordé aux services publics et à celles et ceux qui y œuvrent! Il n'y a aucune volonté d'encourager un dialogue social qui pourrait modifier ou, à tout le moins, atténuer la portée des orientations gouvernementales!

Au contraire, la nouvelle phase de compressions annoncées par ce deuxième budget libéral ne fera que décupler les effets pervers des décisions destructrices de bien public en application depuis un an!

L'austérité... alibi pour moins d'État

Le cynisme d'une partie importante de la population envers l'action politique partisane se sera sans doute amplifié après les élections, car il n'aura fallu que quelques semaines au pouvoir à la nouvelle mouture libérale pour que nous réalisions combien le discours en campagne électorale n'était que

diversion pour nous cacher le véritable programme libéral.

Non seulement s'agissait-il de fausses représentations par omission, car plusieurs des décisions majeures prises par le gouvernement n'avaient jamais fait l'objet de quelque engagement ou déclaration avant les élections, mais aussi, dans certains dossiers, carrément de mensonges.

La rigueur à laquelle fait si souvent référence ce gouvernement ne s'appliquait vraisemblablement pas à la cohérence de son discours avec ses gestes.

La tarification des services de garde

La décision la plus représentative de la tromperie électorale libérale et qui allait soulever la grogne populaire est la hausse de la tarification des services de garde à la petite enfance en fonction du revenu des parents.

On se rappelle qu'en campagne électorale, Philippe Couillard s'était engagé à annuler l'augmentation à 9 \$ des tarifs de garde votée par les péquistes dans les mois précédents.

Mais ce qui a le plus collé l'étiquette de mensonge à l'opération tient surtout au fait que Philippe Couillard avait clairement exprimé, avec raison, qu'il refusait cette hausse parce qu'il s'agissait d'un choc tarifaire insupportable aux familles.

Pourtant, avec sa réforme, par un seul trait de plume, il mettait fin au caractère universel d'un modèle unique en Amérique du Nord en haussant la tarification selon les revenus des parents jusqu'à un coût de 20 \$ par jour et en introduisant le concept de l'utilisateur-payeur.

Sans faire d'évaluation d'impacts, le gouvernement modifiait un régime pourtant reconnu comme un outil d'émancipation économique des femmes, leur ayant permis d'accéder au marché du travail et de contribuer de manière très significative au développement et au bien-être des enfants.

De plus, la nouvelle tarification favorisera le développement de garderies à but lucratif où la qualité des services est moindre et rien n'est prévu pour accélérer le développement de place en milieux défavorisés.

Les modifications à la contribution parentale entraînent aussi des répercussions majeures sur les services de garde éducatifs en milieu scolaire en augmentant la tarification quotidienne de 7,30 \$ à 8,00 \$, puis à 8,15 \$ au 1^{er} janvier 2016, montant qui sera par la suite indexé annuellement.

Il importe de rappeler que toute hausse de la contribution parentale représente un frein à l'accès aux services de garde éducatifs, particulièrement pour les familles à faibles revenus. Les augmentations prévues font ainsi craindre un accroissement du phénomène des enfants avec la clef dans le cou au retour de l'école. La part des parents dans le financement des services de garde en milieu scolaire représente près de 60 % des coûts et rien ne garantit que le gouvernement maintiendra sa part du financement. Par le passé, les augmentations de la contribution parentale ont plutôt donné lieu à des réductions de subventions, parfois même plus importantes que la hausse du tarif. Par ailleurs, ce sont aussi les personnes, majoritairement des femmes, qui travaillent dans ces services de garde avec des conditions de travail

déjà très précaires qui risquent de voir leur situation s'aggraver par une baisse de fréquentation conséquente. Tous ces éléments conjugués affaibliront les services de garde éducatifs, services importants pour le développement des enfants et qui se doivent être reconnus comme services complémentaires au Régime pédagogique.

Ce dossier symbolise à lui seul la myopie sociale de ce gouvernement et la nature de son entreprise de sabotage du modèle québécois.

Santé et services sociaux : une Xième réforme

Le réseau de la santé attaqué de toutes parts — dont le personnel maintient à bout de souffle des services de qualité — n'avait vraiment pas besoin d'une autre réforme mammoth sortie de nulle part et dont personne n'avait entendu parler auparavant.

Depuis des dizaines d'années, on ne compte plus les réformes qui devaient améliorer l'efficacité du réseau et entraîner des économies substantielles. En fin de compte, elles ont plutôt généré des augmentations de coûts en alourdissant les structures et la bureaucratie sans améliorer la dispensation des services.

La plupart des intervenantes et des intervenants qui œuvrent dans le réseau ont d'ailleurs invoqué la centralisation excessive qu'engendrera la réforme et les risques qu'elle fera peser sur la qualité et la quantité des services pour réclamer le retrait du projet de loi.

Quand les chambres de commerce sont les seules à appuyer un projet de loi sur le système de santé et de services sociaux, il y a de quoi s'inquiéter.

Mais le bâillon fut la seule réponse du gouvernement aux appels au dialogue social.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux dispose dorénavant de tous les pouvoirs nécessaires à l'épanouissement de ses stratégies à la Obélix auxquelles il nous a habitués! On détruit tout et on réfléchit... après!

Commissions scolaires : une réforme improvisée

La surprise fut totale quand la population du Québec apprit l'intention du Parti libéral de réorganiser les commissions scolaires en diminuant leur nombre et en les scindant de manière substantielle.

Étonnement, d'abord parce qu'un tel bouleversement fait partie de la plateforme d'un autre parti, et qu'encore là, pas un mot n'avait été dit à ce propos auparavant par les libéraux sur un projet de transformation aussi important pour le système d'éducation.

De plus, le redécoupage, particulièrement sur l'île de Montréal, nous apparaît clairement dicté par des impératifs politiques partisans, bien loin des besoins des élèves alors qu'ailleurs, la redéfinition des territoires semble avoir été conçue sans prendre en compte les réalités et les dynamiques propres à chacune des régions.

Encore ici, il ne s'agit que d'une opération strictement comptable. Mais même de ce strict point de vue, la démonstration de sa pertinence n'est pas faite, d'autant plus que la dernière restructuration du réseau en 1998 sur des bases linguistiques a plutôt généré des coûts supplémentaires en gestion et en encadrement.

Les explications sont confuses ou inexistantes quant à la pertinence de procéder à une telle réforme et encore plus sur sa finalité relativement à une amélioration quelconque du projet éducatif pour les élèves.

Mais ce qui est par ailleurs d'une bien triste clarté pour les 30 000 employé-es de soutien des commissions scolaires de la fédération, c'est qu'ils auront à vivre un bouleversement majeur de leurs milieux de travail alors qu'ils sont toujours aux prises avec les conséquences des compressions budgétaires à répétition, des surcharges de travail et de la multiplication d'emplois précaires dans des établissements souvent délabrés.

De plus, tout comme leurs camarades de la santé et des services sociaux, les syndicats du secteur scolaire, à la suite de la redéfinition de leurs employeurs, devraient vivre un chambardement de leurs accréditations syndicales alors que leurs énergies sont consacrées prioritairement au renouvellement de leurs conventions collectives.

Soyons clair, tant et aussi longtemps que cette réforme annoncée des commissions scolaires se fera sur des assises aussi bancales, la FEESP s'y opposera!

3^e partie

Des attaques aux organisations syndicales

La FEESP aux premières loges

À la fédération, nous avons réalisé très tôt à quel point le mouvement syndical tout entier, et particulièrement les 60 000 membres que nous représentons, serait au cœur de la tourmente.

La libre négociation

Il était particulièrement révoltant pour les membres du secteur municipal et ceux des syndicats du transport public de la fédération de constater l'extraordinaire arrogance du gouvernement utilisant son pouvoir de législateur pour modifier leurs régimes de retraite négociés de bonne foi avec leurs employeurs au fil des ans.

L'offensive orchestrée avec la complicité de certaines municipalités visait à diviser et à alimenter les pires préjugés en injectant dans le débat public les ingrédients nécessaires pour dresser les groupes de la classe moyenne les uns contre les autres.

Le message gouvernemental était démagogique à souhait.

Comment l'honnête contribuable pouvait-il absorber des augmentations de taxes municipales pour défrayer le coût de conditions de travail avantageuses pour quelques-uns de ses concitoyens alors que lui-même n'en bénéficie pas?

Ensuite, il fallait faire comprendre que, bien que librement négociées, ces conditions étaient en fait le résultat d'un rapport de force largement favorable aux syndicats qui auraient

*par le passé soutiré l'accord des villes
sous la menace et l'intimidation.*

*Il était donc justifié de rompre les
contrats de travail et d'intervenir de
manière législative.*

Ily avait, dans cette approche, l'expression de la volonté gouvernementale de voir dorénavant l'évolution de la société ramenée à un nivellement vers le bas des conditions de vie de ses citoyennes et citoyens. En somme, une espèce de course à l'atteinte d'une médiocrité collective.

Bien que nous ayons réussi à faire adopter des modifications à la mouture initiale du projet de loi, ce qui en a atténué la portée pour certains alors que d'autres sont toujours frappés de plein fouet, le goût amer d'une violation majeure à un droit fondamental demeure. D'autant plus que, peu de temps après l'adoption de la loi, étaient rendus publics par la Régie des rentes du Québec les chiffres confirmant nos prétentions selon lesquelles l'ampleur des déficits actuariels avait été largement exagérée. Une information que le ministre avait déjà en sa possession au moment de l'adoption du projet de loi. La population a donc sciemment été trompée et les salarié-es municipaux, délibérément arnaqués.

Depuis son adoption, la CSN a déposé une requête en Cour supérieure pour faire déclarer la loi inconstitutionnelle et compte faire valoir ses arguments jusqu'en Cour suprême, s'il le faut. Son recours s'ajoute à celui de nombreuses autres organisations syndicales désireuses de se porter à la défense des droits bafoués.

La lutte doit aussi se transporter dans chacune des municipalités et des socié-

tés de transport où vous serez appelés à négocier les modalités du régime en fonction des nouvelles mesures législatives. Avec l'appui de conseillères et de conseillers de la fédération, de spécialistes en matière de régimes de retraite du Service des relations du travail de la CSN et de conseillères et de conseillers à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN, votre syndicat devra mener cette lutte afin qu'elle vous soit la plus favorable possible malgré les nombreux obstacles que dresse cette loi injuste.

En s'invitant comme troisième joueur dans des relations de travail de nature privée, l'étonnante désinvolture avec laquelle le gouvernement a bafoué un cadre légal reconnu et a modifié unilatéralement les termes d'engagements dûment contractés crée un dangereux précédent pour l'avenir.

Il nous faudra maintenir et accentuer notre mobilisation afin de veiller à ce que le droit à la libre négociation ne devienne pas... la libre négation du droit!

La négociation du secteur public

*« Je tiens aussi à reconnaître et
à remercier la fonction publique
québécoise qui, à tous les niveaux,
est une des meilleures fonctions
publiques au monde. Grâce à vous, le
Québec est une société exemplaire. »*

*Jean Charest,
premier ministre du Québec.
Extrait du discours de départ,
5 septembre 2012*

Très loin d'un geste de reconnaissance du gouvernement, les salarié-es des commissions scolaires, des cégeps et des organismes gouvernementaux allaient plutôt recevoir une gifle dès le début de

la négociation par le dépôt des propositions du Conseil du Trésor non seulement austères, mais méprisantes.

Alors qu'ils seraient en droit de s'attendre, selon l'Institut de la statistique du Québec, à un rattrapage de 7,6 % afin de rejoindre les autres salarié-es québécois, on ne leur propose en reconnaissance de leur travail, qu'une augmentation de 3 % sur cinq ans, dont un gel de salaire pour les deux premières années en plus de reculs majeurs sur le plan des autres conditions de travail, comme leur régime de retraite.

Pour eux qui se sentaient déjà floués par le gouvernement qui s'était défilé de ses engagements lors de la dernière ronde de négociation de 2010, particulièrement sur la question du redressement de la rémunération des ouvrières et des ouvriers spécialisés, ces offres allaient ajouter l'insulte à l'injure.

Depuis 40 ans, les 500 000 salarié-es du secteur public sont régulièrement sollicités pour tenir compte de la *capacité de payer des contribuables*. On ne compte plus les lois spéciales et les décrets qui sont venus imposer des gels de salaires, des prolongations de conventions collectives souvent avec des augmentations symboliques de rémunération et des reculs majeurs au chapitre des conditions normatives.

Par ailleurs, nous pouvons constater l'incohérence de l'argumentaire gouvernemental. Ainsi au nom de l'austérité, il fallait réduire les régimes de retraite des employé-es municipaux parce qu'ils étaient supérieurs à ceux des contribuables. Pourtant, quand il est clairement démontré que la rémunération des salarié-es du secteur public accuse un

retard important sur celle de ces mêmes contribuables, on refuse d'y donner suite, toujours au nom de l'austérité.

Il est très démotivant de sentir que les efforts que nous déployons chaque jour pour effectuer notre travail dans un contexte de plus en plus difficile de compressions budgétaires ne sont pas reconnus. Chaque fois que l'on assiste à une détérioration des conditions de travail dans le secteur public, cela vient éroder le potentiel d'attraction d'une relève qualifiée et compétente.

Notre juste part, nous la faisons comme toute citoyenne et tout citoyen qui vivent la diminution des services publics et qui paient les diverses charges fiscales.

Mais en plus, quand on nous demande encore une fois de contribuer davantage en diminuant notre pouvoir d'achat alors qu'un rattrapage légitime serait attendu, nous avons l'impression de ne servir que de paratonnerres aux orages budgétaires, réels ou fabriqués, de toutes les époques.

Pour les salarié-es du secteur public, aux prises avec des emplois dont la nature est très souvent temporaire, seule l'austérité semble permanente.

Quand la fiscalité s'en mêle

Plutôt que de s'en prendre véritablement à l'évasion fiscale pratiquée à grande échelle par les individus et les sociétés les plus riches, certaines mesures mises de l'avant à Ottawa auront pour effet d'abolir le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs comme le Fondaction CSN. À Québec, on réduira de moitié le crédit d'impôt pour les montants versés à titre de cotisations syndicales.

Et ce n'est pas être paranoïaque lorsque nous nous inquiétons des multiples projets du gouvernement Harper qui visent à affaiblir les organisations syndicales en s'inspirant de l'esprit de législations anti-syndicales américaines.

Comme celui de vouloir imposer un scrutin secret dans le processus de syndicalisation sans égard au fait qu'une majorité de personnes ait déjà signifié son accord par la signature d'une carte de membre, permettant ainsi aux employeurs de disposer de tout le temps nécessaire pour faire pression sur leurs employé-es afin d'empêcher la syndicalisation.

Ou cet autre projet pour forcer seules les organisations syndicales à rendre publics des renseignements sur la nature de leurs dépenses alors que des milliers d'autres organisations de tout ordre, y compris les organisations patronales, ne seraient pas tenues aux mêmes obligations.

Promouvoir les alliances les plus larges

Aujourd'hui, pour riposter aux multiples attaques dont nous faisons l'objet sur un aussi grand nombre d'enjeux syndicaux et sociaux, il nous faut élargir au maximum l'horizon de nos alliances.

Nous sommes bien conscients qu'il est parfois difficile d'envisager des actions communes avec d'autres organisations syndicales que nous qualifions de rivales en d'autres occasions. À cet effet, d'ailleurs, il ne faut pas considérer comme relevant du hasard le fait que les réformes gouvernementales des commissions scolaires et du réseau de la santé et des services sociaux aient pour conséquence de mettre en branle le processus de changement d'allégeance de centaines de milliers de salarié-es au moment où ceux-ci renouvellent leurs conventions

collectives. La proverbiale expression *Diviser pour régner* trouve ici une application fort concrète.

Cependant, vu la conjoncture et les conditions générales difficiles dans lesquelles évolue le syndicalisme sur une plus large échelle, les organisations syndicales doivent combattre la tentation du chacun-pour-soi. À la FEESP, nous comptons militer pour un élargissement de nos alliances non seulement avec les organisations syndicales de la CSN et des autres centrales, mais aussi avec toutes les organisations progressistes ayant à cœur le développement d'un autre Québec que celui que l'on tente de nous imposer.

Nous avons réussi à développer au sein du collectif *Refusons l'austérité* une alliance large dont l'impact s'est fait sentir de manière significative. Ce type de mouvement devrait nous inspirer pour la suite des choses sur tous les plans de notre action syndicale.

4^e partie

Une histoire de solidarité

Dans la distribution des rôles des différents acteurs sociaux, celui que les ténors de la droite se plaisent à attribuer aux syndiqué-es et à leurs organisations est celui d'un bien rébarbatif animal.

Essentiellement, nous serions le résultat d'une mutation entre trois types d'entités.

D'abord, des dinosaures vivant dans le passé et refusant d'entrer dans le 21^e siècle. Ensuite, des rêveurs, adeptes de pensée magique. Mais surtout, des corporatistes égoïstes n'agissant que dans leurs propres intérêts sans se soucier du sort des autres!

Mais, qu'en est-il dans la réalité?

Contrairement à ces prétentions, le passé du mouvement syndical et de la CSN, en particulier, nous démontre qu'il s'agit plutôt d'une histoire de solidarité avec la société. Nous avons contribué, avec d'autres forces progressistes, à construire le Québec moderne avec des structures originales de solidarité sociale dans cette partie de l'Amérique.

Il y a un peu plus de 60 ans, nous avons été des acteurs importants de la mise sur pied de mécanismes de protection en cas de chômage, et encore aujourd'hui pour défendre les victimes des emplois trop souvent précaires, nous luttons pour l'intégrité de ce régime attaqué de toutes parts.

Nous étions actifs aux premiers jours de la Révolution tranquille pour la construction de systèmes de santé et d'éducation universels et gratuits. Nous avons œuvré, par notre travail dans le réseau collégial, au développement de l'enseignement supérieur et milité dans nos syndicats du transport pour la transformation d'entreprises privées en des sociétés publiques de transport en commun.

Par nos négociations tant dans le secteur privé que public, nous avons tracé le chemin pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population comme celles relatives aux congés de maternité et aux droits parentaux qui allaient conduire à la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale applicable aujourd'hui à l'ensemble de la population.

L'amélioration générale des conditions de travail des centaines de milliers de membres des organisations syndicales ont conduit à l'établissement de normes

de travail pour protéger les non-syndiqués de l'arbitraire de leurs employeurs.

Sous la pression des organisations syndicales, des lois ont été adoptées tant pour indemniser adéquatement les victimes d'accident ou de maladie du travail que pour éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Dès le début des années 1980, la CSN représentait des éducatrices des premières *garderies privées*, des femmes qui allaient militer avec leur organisation pour la mise sur pied de ce qui deviendrait, quelque 15 ans plus tard, le réseau des centres de la petite enfance et qui favorisera le développement des services de garde en milieu scolaire.

À la même période, la CSN entamait dans le secteur public sa lutte pour la reconnaissance du principe de l'équité salariale, une bataille qui aboutira en 1996 à une loi d'application universelle obligeant tous les employeurs à mettre fin à la discrimination systémique envers les emplois à prédominance féminine en assurant une rémunération égale pour un travail équivalent.

Finalement, par nos revendications et nos luttes pour l'obtention d'un partage légitime des gains générés par le travail, nous avons contribué à constituer la classe moyenne qui est, dans notre société, un pivot essentiel de redistribution de la richesse.

Dans un article⁷ récent du Département des études du Fonds monétaire international, un organisme pourtant reconnu pour sa promotion du néolibéralisme, les

7 Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, FMI, magazine Finances et Développement, mars 2015, vol. 52, no 1.

auteures confirment d'ailleurs ce rôle des organisations syndicales :

« Les syndicats ont largement contribué à promouvoir les droits des travailleurs et les droits sociaux fondamentaux. Leur affaiblissement peut se solder par une moindre redistribution et une plus grande inégalité des revenus nets (après impôts et transfert). »

Ainsi, à celles et ceux qui tentent de mettre en opposition, d'un côté, les attentes des syndiqué-es du Québec et, de l'autre, celles de la classe moyenne, faudrait-il leur rappeler régulièrement qu'il ne s'agit pas de deux groupes distincts.

À près d'un million et demi de citoyennes et de citoyens syndiqués représentant 40 % de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, nous sommes l'un et l'autre!

Une solidarité agissante

À la FEESP des syndicats mènent des luttes ayant des répercussions positives bien au-delà de l'amélioration des conditions de travail des seuls membres de leurs unités d'accréditation.

Les appels à la privatisation de la Société des alcools du Québec reviennent régulièrement dans le paysage politique à la faveur d'un discours vantant une fois de plus les vertus magiques du secteur privé alimenté par divers promoteurs patentés ayant flairé là une bonne affaire. Alors quand le Syndicat des employés de magasin et de bureau de la SAQ mène une campagne pour démontrer de manière percutante comment, en cas de privatisation, la clientèle y perdrait en qualité de service tout en payant plus cher pour les mêmes produits, c'est

l'ensemble de la population du Québec qui partage les effets bénéfiques d'une telle initiative.

La lutte que mènent depuis des années les salarié-es du transport scolaire pour la reconnaissance de leur métier dépasse le simple objectif d'obtenir le respect de leur travail et une rémunération décente. Reconnaître leur métier, bien qu'il ne soit pas en première ligne de l'enseignement, c'est reconnaître qu'il fait partie du système d'éducation à part entière. C'est ainsi qu'en enrichissant les caractéristiques d'un emploi l'on s'assure d'un service de qualité avec des salarié-es compétents qui contribueront, eux aussi, dans leur champ d'activité, au cheminement scolaire harmonieux des élèves tout comme le font les employé-es de soutien.

Une solidarité quotidienne

Mais il est une solidarité que nous vivons chaque jour de manière beaucoup plus discrète.

Lorsqu'en assemblée générale, nous veillons à ce que les discussions se fassent de manière respectueuse et constructive, nous faisons un effort d'écoute des opinions des autres.

Lorsque nous partageons de manière transparente avec nos membres un maximum d'informations sur nos objectifs et qu'ultimement, nous prenons des décisions de manière démocratique, nous encourageons le ralliement à la majorité.

Lorsque nous défendons les intérêts de personnes aux prises avec des difficultés importantes dans leur vie professionnelle ou personnelle, nous démontrons de l'empathie.

Lorsque par nos négociations nous portons l'espoir de milliers de personnes de voir s'améliorer leurs conditions de travail et de vie, nous déployons les énergies nécessaires pour que chacun des membres agisse en fonction des intérêts du groupe.

Ainsi quotidiennement, nous faisons un peu plus l'apprentissage de la dynamique fondamentale de la solidarité.

5^e partie

L'action syndicale

Puisque nous disposons déjà, à la faveur des précédents congrès, de nombreux mandats sur de multiples sujets, nous avons opté pour que le 26^e Congrès se concentre sur un nombre limité d'enjeux et que ceux-ci soient en phase avec la réalité des syndicats.

Dans la préparation du congrès, nous avons mené des consultations auprès d'une centaine de militantes et de militants, d'élu-es et de salarié-es de la structure politique et de l'équipe de travail de la fédération.

En nous inspirant de ces réflexions préalables, nous vous soumettons des propositions reposant sur deux axes principaux.

- ◆ Tout d'abord, définir les moyens de redynamiser notre vie syndicale de façon à ce que chaque membre puisse se sentir partie prenante de la force collective que constitue son syndicat.
- ◆ Ensuite, se donner un plan de travail afin de faire la promotion des services publics et de retrouver notre fierté à les dispenser.

Étant au cœur des services publics, les syndicats de tous les secteurs de la fédération ressentent partout les effets du rouleau compresseur de l'austérité, particulièrement dans leurs négociations dans un contexte de compressions budgétaires.

Ces dernières années, nous avons déployé beaucoup d'énergies pour empêcher que s'installe à demeure une vision de la société aux antipodes de nos valeurs et la mobilisation que nous avons réussi à susciter est impressionnante.

Bien sûr, en période de négociation, la nature des attaques patronales est souvent un facteur important de mobilisation. Il en est de même quand des actions gouvernementales viennent nous heurter de front.

Nous investissons alors des efforts considérables pour empêcher la réalisation d'objectifs patronaux ou contrer les effets néfastes d'un projet de loi. Ainsi, nous parvenons souvent, malgré les embûches, à tirer notre épingle du jeu de manière significative, et il est nécessaire que nous continuions à opposer cette résistance!

Mais il nous faut aller plus loin.

Nous devons non seulement nous mobiliser pour la préservation de nos conditions de travail et pour la défense des services publics contre les attaques dont ils sont l'objet, mais aussi militer pour leurs améliorations. Il nous faut promouvoir, d'abord dans nos milieux de travail, des solutions de rechange crédibles aux recettes *austérolibérales* en misant sur notre capacité à contribuer à notre manière à plus de justice et d'équité à l'échelle de la société.

L'action syndicale et la judiciarisation

Nous ne pouvons aborder les moyens que nous devrions déployer pour améliorer la démocratie syndicale sans traiter un aspect de notre travail de tous les jours qui accapare une part importante de notre énergie.

À la fédération, ce n'est pas la première fois que nous abordons la question de la judiciarisation des relations de travail.

Nous savons à quel point peuvent être énergivores les plaintes déposées en vertu de l'article 47.2 du Code du travail, auxquelles s'ajoutent des arbitrages qui s'éternisent en plus des divers recours en vertu d'une multitude de lois connexes.

Ces dossiers lourds et qui, la plupart du temps, sont de nature individuelle en viennent souvent à occuper tout l'espace que les dirigeantes et les dirigeants des syndicats ainsi que les conseillères et les conseillers de la fédération auraient pu consacrer aux dimensions plus collectives de la vie syndicale.

Non seulement ces dossiers sont-ils accaparants, mais la manière dont ils se concluent entraîne souvent des déceptions. Car, une fois dans l'engrenage juridico-technique, nous avons le sentiment de perdre le contrôle sur les principes syndicaux qui guident habituellement nos actions.

La recherche de pistes de solution se transforme alors en stratégies liées aux règles et modes de preuve, et les échanges de points de vue sont souvent ceux de témoins experts.

Nous croyons que nous devons poursuivre les efforts afin de déjudiciariser les

relations de travail en mettant l'accent sur les nombreuses formules de médiation disponibles, tant en ce qui a trait aux litiges individuels qu'aux situations conflictuelles dans un milieu de travail.

Nous aurons d'ailleurs une présentation portant sur ce sujet au cours du présent congrès.

À la rencontre des membres

Nous l'avons vu, les défis que nous avons à relever sont nombreux et d'une grande ampleur.

Pour faire entendre un autre discours dans la morosité ambiante, la FEESP et la CSN jouissent d'une visibilité et de moyens dont ne disposent pas un grand nombre de citoyennes et de citoyens isolés face aux forces politiques et économiques auxquelles ils sont confrontés.

Comme le disait Marcel Pepin, un grand président de la CSN « *Isolé, tu ne peux rien faire. Avec d'autres, tu ne peux pas tout faire, mais tu peux en faire un peu plus* ».

Ainsi, il existe dans nos organisations un potentiel de développement d'une grande cohésion capable d'entraîner des transformations majeures dans toutes les régions du Québec.

Mais la construction de cette force ne peut reposer seulement sur les épaules de quelques individus.

Si les organisations syndicales ont historiquement pu influencer le cours des choses, c'est qu'elles ont pu compter sur une adhésion réelle du plus grand nombre des membres qu'elles représentent à des objectifs préalablement définis.

Nous sommes conscients que le prêt-à-penser de la droite, à force d'être répété, a été intégré par plusieurs citoyennes et citoyens, y compris par plusieurs des membres de nos syndicats. D'autant plus que les contenus médiatiques privilégient de plus en plus la nouvelle brève et l'information-spectacle au détriment des analyses et des réflexions en profondeur.

Conséquence de ce matraquage idéologique continu, nous entendons plusieurs témoignages en provenance des syndicats disant qu'il existe presque un sentiment de honte d'être syndiqué, sentiment d'autant plus fort lorsque nous sommes, comme à la FEESP, des salarié-es soi-disant privilégiés des services publics.

À cela s'ajoute une certaine désaffection relativement à l'action syndicale et nous éprouvons une difficulté grandissante à générer un large intérêt chez celles et ceux que nous représentons.

Sauf en période de grandes offensives contre nos conditions de travail, la participation aux assemblées générales et aux activités syndicales est plutôt faible.

Comment pouvons-nous dynamiser notre vie syndicale afin que chaque membre fasse partie de cette force collective au potentiel immense qu'est notre syndicat?

Depuis plusieurs années, à la FEESP, nous avons fait d'importants travaux au sujet de la vie et de la démocratie syndicales.

Nous avons déjà pris collectivement des engagements sur ces sujets lors de congrès précédents. Nous avons organisé des colloques, débattu avec nos

membres sur cette importante question qu'est la vie syndicale.

Le plus récent de ces colloques s'est tenu en novembre dernier à Drummondville et, si l'on en juge par la forte participation, nous pouvons conclure que cela correspond à un besoin.

Nous avons dégagé des pistes de travail sur les moyens que l'on peut utiliser pour améliorer la dynamique de la vie syndicale et les présentations d'expériences de plusieurs syndicats ont confirmé qu'il est possible de relever de manière encourageante la participation des membres en fonction des caractéristiques de chaque syndicat (nombre de membres, nombre de lieux de travail, dimension du territoire, horaire de travail, etc.).

Ces transformations visent parfois les structures syndicales, le format, la fréquence, le lieu ou le moment des rencontres syndicales. D'autres ont pu intégrer les réseaux sociaux dans leurs outils pour rejoindre le plus grand nombre de membres. Il faut continuer en ce sens.

Mais il nous semble, là aussi, que nous pourrions aller encore plus loin.

Il n'y a pas de formule magique!

Il n'y a pas d'ordre du jour miracle!

Bien qu'efficace, il n'y a pas de mode de communication électronique capable à lui seul de développer cette force!

Il n'y a que l'action syndicale la plus élémentaire qui consiste à maximiser les occasions d'aller à la rencontre des membres sur le terrain, d'échanger avec elles et eux de manière à cerner leurs motivations, leurs perceptions de leur syndicat, leurs opinions et leurs attentes.

Ainsi, à partir d'une plus grande cohésion dans chacun de nos milieux de travail, nous serons en mesure de répercuter cette force à l'ensemble du mouvement syndical.

C'est à cette réflexion que nous vous convions.

Conclusion

À la CSN, l'environnement politique, économique et social dans lequel nous évoluons a toujours été l'objet d'une évaluation constante afin de mieux définir nos orientations.

La situation actuelle est la plus éloquente démonstration de la nécessité, pour une organisation syndicale comme la nôtre, de s'impliquer politiquement dans la définition de la société dans laquelle nous souhaitons vivre, contrairement à celles et ceux qui souhaiteraient nous voir réduits à un rôle moins dérangeant de simples gestionnaires de relations de travail.

La FEESP se sent particulièrement interpellée par l'appel à la mobilisation que commande la conjoncture et nous ne ménagerons pas les efforts pour y apporter une contribution active tant à l'intérieur de la CSN qu'avec les autres groupes progressistes de la société.

Ainsi, aujourd'hui, de manière peut-être plus pressante qu'à d'autres moments, nous sommes invités à réfléchir aux pistes d'action qui nous permettront d'améliorer nos conditions de travail, de contribuer à définir l'avenir des services publics et de préserver l'originalité de notre État social québécois.

C'est pourquoi nous proposons de nous donner collectivement une meilleure capacité d'atteindre de tels objectifs.

Nous sommes conscients combien cette démarche est engageante pour des dirigeantes et des dirigeants de syndicats dont les fonctions nécessitent déjà une très grande disponibilité. Cependant, l'exercice de revisiter les fondements de la vie et de la démocratie syndicale nous semble incontournable, car nous avons le sentiment de vivre une période charnière déterminante pour assurer la vitalité de nos organisations.

Nous devons refuser de baisser les bras et nous tenir **debout!**

Nous devons, avec les membres de nos syndicats, nous mettre **en action!**

Nous devons, tous ensemble, syndicalistes et progressistes, demeurer fiers **et solidaires!**

Bon congrès!!!

Propositions du comité exécutif



Membres du comité
exécutif :

Denis Marcoux
président

Yvon Godin
vice-président

Marjolaine Côté
vice-présidente-trésorière

Nathalie Arguin
secrétaire générale

Action syndicale

Proposition 1

Considérant l'importance de promouvoir l'adhésion des membres aux orientations adoptées lors des instances de la fédération;

Considérant l'apport des secteurs à la vie démocratique de la fédération;

Considérant la nécessité de développer de nouveaux moyens et de nouvelles façons d'établir un contact direct et régulier entre les comités exécutifs et le plus grand nombre de membres des syndicats;

Considérant qu'une vie syndicale active, en plus de renforcer les différentes étapes de la négociation et de l'application de nos conventions collectives, contribue au débat démocratique dans la société;

Il est proposé :

- ◆ Que les syndicats, avec l'appui de leur secteur et de la fédération, se dotent d'un plan d'intervention et de communication avec leurs membres.
- ◆ Qu'un membre du comité exécutif du syndicat soit responsable du suivi de ce dossier.
- ◆ Que des rapports-étapes soient faits régulièrement au bureau fédéral.

Proposition 2

Considérant les nombreuses attaques dirigées contre les organisations syndicales et l'image négative ainsi véhiculée;

Considérant l'impact de ces attaques auprès des membres;

Considérant l'importance de soutenir les dirigeantes et les dirigeants des syndicats pour contrer ces propos démagogiques;

Considérant la nécessité pour la fédération de poursuivre ses travaux sur la vie syndicale;

Considérant l'importance pour les syndicats d'être près de leurs membres, d'augmenter le lien de confiance qui les unit et de les informer adéquatement pour contrer la désinformation;

Il est proposé :

- ◆ Que les syndicats débattent avec leurs membres de la pertinence et des avantages de l'action syndicale.
- ◆ Que la fédération tienne, à l'intention des dirigeantes et des dirigeants de ses syndicats affiliés, au moins une activité ayant pour objectif de faire le point sur l'état des travaux avec leurs membres.

Valorisation des services publics

Proposition 3

Considérant les orientations ultraconservatrices des gouvernements visant une transformation radicale du modèle social québécois;

Considérant les attaques sans précédent contre l'ensemble de nos services publics et contre les organisations syndicales;

Considérant l'importance de mobiliser tous les membres de la FEESP contre les plans de démantèlement de nos services publics;

Considérant les impacts négatifs des mesures d'austérité sur l'ensemble des citoyennes et des citoyens;

Il est proposé :

- ◆ Que la fédération se dote d'un plan d'action pour faire connaître, d'abord auprès de ses membres, les métiers et les professions de ses différents secteurs qui soutiennent nos services publics et pour démontrer leur impact positif sur la vie quotidienne de la population.
- ◆ Que les secteurs soient impliqués dans la réalisation de cette proposition afin de tenir compte des différentes réalités sectorielles.

Propositions des syndicats affiliés

Une proposition a été reçue : Proposition du Syndicat des employés manuels de la Ville de Terrebonne-CSN

Considérant que la prochaine négociation dans le secteur public aura un impact considérable sur l'ensemble de la population québécoise;

Considérant le discours mensonger et manipulateur de la « droite québécoise » portant sur le rôle de l'état;

Considérant qu'au jour de notre indépendance nationale, il sera vital de compter sur un secteur public fort et efficace;

Considérant que l'agenda plus ou moins caché du gouvernement Couillard est la privatisation de tout ce qui peut ou pourrait être privatisé;

Considérant l'odieux discours sur l'austérité porté par le gouvernement Couillard;

Considérant que la liberté de négociation est et sera un enjeu majeur au cours des prochaines années;

Considérant que la population en général et les travailleuses et travailleurs en particulier paieront le prix d'une société de plus en plus conditionnée à l'individualisme;

Considérant que la droite gagne nettement la bataille de la mobilisation et de l'opinion publique;

Considérant que la division des forces progressistes représente un frein à notre émancipation nationale et que sans une mobilisation efficace de toutes ces

forces, les conditions de travail et de vie de toutes et de tous sont condamnées à des reculs importants;

Considérant que la grande force des syndicats est et sera toujours le contact direct avec ses membres.

Il est résolu que :

- ◆ La FEESP développe une « formation politique » destinée aux exécutifs de tous les syndicats CSN;
- ◆ La FEESP prévoit les budgets nécessaires pour rembourser les libérations syndicales des officiers syndicaux rencontrés ou, au besoin, pour les syndicats ne disposant pas des libérations syndicales nécessaires, paie une indemnité aux officiers syndicaux qui doivent suivre cette formation en dehors de leurs horaires de travail;
- ◆ Suite à cette formation, la FEESP mandate et incite fortement les exécutifs de tous les syndicats CSN à aller directement sur le terrain et à discuter, avec les membres, de tous les enjeux présents et futurs découlant des politiques rétrogrades de la droite en général et du gouvernement Couillard en particulier.

Recommandation du comité précongrès

Le comité précongrès recommande :

> **de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :**

Considérant la proposition soumise par le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne–CSN portant sur le développement d'une formation politique destinée aux comités exécutifs de tous les syndicats affiliés à la CSN;

Considérant l'importance du 2^e front à la CSN;

Considérant l'importance de former les dirigeantes et les dirigeants des syndicats affiliés à la FEESP sur la question sociopolitique;

Considérant la résolution du 63^e Congrès de la CSN (2011) portant sur l'avenir du syndicalisme;

Considérant la recommandation du comité exécutif de la CSN adoptée dans le cadre du rapport du comité sur les services.

Il est proposé :

- ◆ De mandater le comité de formation de la FEESP de développer une formation sociopolitique en collaboration avec le module formation du Service des relations de travail de la CSN.
- ◆ De promouvoir cette formation auprès des syndicats affiliés à la FEESP.
- ◆ D'y appliquer la politique de remboursement pour les sessions de formation en relations de travail de la FEESP.

> **d'adopter la proposition ainsi modifiée.**

Rapport des coordonnateurs



Sylvio Côté
coordonnateur
région Ouest

Richard Fortin
coordonnateur
région Est

La coordination des services

Le travail de coordonnateur est guidé par un principe crucial à la CSN, le travail en équipe. Une notion qui s'articule par la collaboration et l'entraide des personnes œuvrant au sein du mouvement, et ce, dans le but de permettre un meilleur partage des connaissances et d'améliorer le transfert de compétences au profit de la collectivité et des syndicats.

Dans les faits, la CSN est constituée de plusieurs équipes de travail, reflet de ses nombreux organismes affiliés. La FEESP ne fait donc pas exception et son équipe de travail – composée des élu-es (présidence, vice-présidence, secrétariat général et vice-présidence à la trésorerie) et de l'ensemble des salarié-es (coordination, personnes conseillères, employé-es de bureau, employé-es à la comptabilité) – veille à l'application des décisions fédératives.

Par conséquent, la planification et la coordination de la mise en place des politiques déterminées par les diverses instances sont du ressort de l'équipe de travail. En ce sens, l'équipe s'occupe, entre autres, de l'étude des dossiers; de l'accueil, de l'intégration, de la formation et du parrainage de nouvelles personnes salarié-es; de l'assistance mutuelle dans l'exercice des tâches de ses membres; du partage de l'information et du bilan des activités, de l'analyse des résultats et de la recherche des correctifs appropriés.

Depuis le dernier congrès, des orientations ont été données afin que l'équipe de travail développe des façons de faire novatrices, toujours dans le but de soutenir les syndicats. Dans une optique de développement de l'équipe, des mesures ont été prises principalement sur deux fronts : l'appui à l'arbitrage et l'appui à la négociation. Pour entreprendre ces actions, un deuxième poste à la coordination a été ajouté en cours de mandat.

Le travail accompli

L'équipe de travail de la FEESP est solidement engagée dans la démarche de services pour les syndicats qui composent la fédération. Les conseillères et conseillers et les employé-es de bureau sont actifs afin de répondre aux défis que vivent les syndicats. Cette équipe a réalisé la négociation de 235 conventions collectives depuis le dernier congrès. À cela s'ajoutent les nombreuses représentations faites devant les tribunaux administratifs tels que le tribunal d'arbitrage et la Commission des relations du travail (CRT) afin de défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs des syndicats. Les salarié-es ont également accueilli et accompagné les 30 nouveaux syndicats ayant joint les rangs de la FEESP.

De plus, ils ont participé activement à la vie syndicale des syndicats. Cette équipe a été très impliquée dans la vie fédérative notamment par l'appui offert aux différents secteurs et comités de la fédération, que ce soit à titre de conseiller pivot pour les secteurs et les comités ou à titre de porteur de dossier particulier (régime de retraite, équité salariale, maintien de l'équité salariale).

L'équipe de la fédération compte près de 60 salarié-es desservant environ 425 syndicats répartis sur tout le territoire québécois.

Les trois dernières années ont été caractérisées par un important renouvellement de main-d'œuvre. De nombreuses personnes nouvellement embauchées à la CSN ont joint la fédération. Nous devons mettre en place toutes les conditions pour que ces nouvelles recrues réalisent leur plein potentiel. Afin de faciliter leur

intégration, il est important de les accompagner pour leur transmettre les connaissances, les pratiques et la culture organisationnelle de la fédération.

Les coordonnateurs appuient l'équipe de travail, notamment par des rencontres régionales tenues en présence d'un, de l'autre ou des deux coordonnateurs. Nous discutons de l'ensemble des dossiers des syndicats affiliés à la FEESP de la région, mais aussi, de façon plus particulière, des dossiers complexes où l'échange d'idées peut aider à trouver des solutions. Entre ces réunions, les coordonnateurs assurent un suivi continu avec les salarié-es.

Appui à l'arbitrage

Nous avons mis en place des mécanismes pour donner tout le soutien nécessaire aux salarié-es sur le plan de l'arbitrage de griefs. Pour ce faire, le poste d'appui à l'arbitrage a été redéfini pour accentuer son rôle d'appui. La tâche de cette personne est essentiellement d'échanger avec les salarié-es pour dégager des positions juridiques et stratégiques sur les dossiers d'arbitrage en plus de répondre aux questions plus pointues. Elle peut parfois accompagner une ou un salarié-e sur les lieux d'un arbitrage. Dans le cas d'une personne qui n'a jamais procédé devant un tribunal, cet accompagnement se fait systématiquement, et ce, tant pour la préparation de l'arbitrage que pour les journées d'audience.

Par ailleurs, la personne qui occupe ce poste a assisté à diverses formations de nature juridique, pour ensuite transmettre les connaissances acquises à l'équipe, de sorte que les salarié-es de la FEESP soient toujours au fait des développements juridiques en matière de relations de travail et d'arbitrage.

Cette personne a aussi pris en charge certains dossiers d'arbitrage à la demande d'un coordonnateur.

Les conseillères et les conseillers syndicaux ont maintenant accès aux meilleurs outils de recherche de jurisprudence et à tous les travaux pertinents.

Nous considérons que l'appui à l'arbitrage est une formule essentielle. Malheureusement, une seule personne ne fournit plus à la tâche. Un deuxième poste d'appui à l'arbitrage sera donc mis en place dans la région de l'est. Nous souhaitons développer davantage notre expertise à l'intérieur de la fédération et ainsi être en mesure de répondre de façon proactive aux attentes des syndicats et de leurs membres.

Les personnes chargées de l'appui à l'arbitrage auront également comme mandat de développer des outils et des connaissances sur la déjudiciarisation à l'intention de l'équipe de travail.

La déjudiciarisation

Force est de constater que les relations de travail sont de plus en plus judiciarisées. Nous devons nous engager résolument dans un chantier visant leur déjudiciarisation. L'équipe de travail et les personnes à l'appui à l'arbitrage devront être créatives afin de trouver des moyens d'endiguer ce phénomène. Pour ce faire, nous avons besoin que les syndicats y croient également. La judiciarisation n'est pas notre terrain. Elle occulte la force et l'importance de la vie syndicale et ne profite à personne, si ce n'est qu'à ceux qui en vivent, soit les avocats patronaux.

Développement de l'équipe

Nous croyons au développement de l'équipe afin de garder en son sein les membres qui la composent et ainsi améliorer les services aux syndicats.

La fédération a entrepris un ambitieux projet, celui de développer l'équipe FEESP, en visant que celle-ci soit un milieu exemplaire de savoir-faire et de savoir-être. L'intégralité du fonctionnement de notre équipe de travail sera évaluée dans le cadre de cette démarche.

Sans être limitatif, voici certains sujets qui seront traités :

- ◆ Réunions d'équipe;
- ◆ Interactions entre les différentes fonctions de notre équipe : (employé-es de bureau, conseillères et conseillers syndicaux, salarié-es à la comptabilité, dirigeantes et dirigeants et coordinations);
- ◆ Valeurs de l'équipe;
- ◆ Savoir-être et savoir-faire;
- ◆ Transfert des connaissances;
- ◆ Stabilité et rétention des membres de l'équipe;
- ◆ Parrainage;
- ◆ Développement d'expertise.

Déjà, des mesures ont été prises afin d'améliorer l'accueil et l'intégration des nouvelles personnes qui se joignent à la FEESP.

Il se dégage un esprit d'entraide et camaraderie au sein de l'équipe.

Rencontres sectorielles

Au cours des dernières années, nous avons instauré de façon plus systématique des rencontres de salarié-es par secteur. Ainsi, ils et elles peuvent échanger sur différents enjeux du secteur, sur les tendances observées et discuter de stratégies à adopter pour que les syndicats soient en mesure de faire face à leurs employeurs de la façon la plus efficace possible.

Remerciement

Notre quotidien nous amène à vous côtoyer, militantes et militants de la fédération. Nous tenons à saluer et à souligner votre travail et votre quête continuelle de solutions pour les membres que vous représentez. Vous avez notre respect.

Nous ne pouvons conclure sans mentionner le plaisir que nous avons à travailler avec l'équipe de salarié-es de la fédération. Nous sommes aux premières loges pour admirer l'ampleur du travail réalisé. Ce sont des personnes de passion, de conviction et de cœur, ayant des valeurs sociales et syndicales inébranlables. Elles et ils méritent toute notre admiration et notre estime.

Solidarité!

Bon congrès!



Rapport d'activités des membres du comité exécutif

Rapport d'activités du président, Denis Marcoux

Au cours des trois dernières années, plusieurs activités tout aussi variées que stimulantes ont occupé mon quotidien. Malgré le rythme effréné, le contact avec les militantes et les militants et l'engagement envers les syndicats demeurent la motivation fondamentale de ma militance à la fédération.

Dans la grande diversité des responsabilités attribuées à la présidence, mon rôle m'a amené à présider les instances de la fédération : le comité exécutif, le bureau fédéral ainsi que les conseils fédéraux. De plus, j'ai participé aux instances du mouvement : le bureau confédéral, le conseil confédéral et le congrès de la CSN.

J'ai également été sollicité pour participer aux travaux de plusieurs comités de la CSN comme le groupe de travail en environnement, le comité de juridiction ainsi que le comité de travail sur l'équité interrégionale. J'ai de plus participé aux travaux du Comité de coordination générale des négociations (CCGN) et du Comité interfédéral du secteur privé (CISP). Ces comités définissent les bases des grandes orientations du mouvement qui sont par la suite acheminées aux instances démocratiques.

Au plan fédératif, je tiens à remercier l'équipe de travail pour son appui dans certaines interventions et dossiers particuliers auprès des syndicats.

Les contacts plus directs avec plusieurs d'entre vous m'ont permis de mieux

comprendre les réalités qui vous sont propres afin de mieux vous appuyer dans vos luttes. Il est évident qu'il m'a été impossible de vous rencontrer tous, mais je demeure convaincu que cette façon de faire très enrichissante doit être maintenue.

Certains dossiers ont plus particulièrement fait partie de mon quotidien. Dans un premier temps, j'ai accompagné les militantes et les militants du secteur transport. De plus, je suis impliqué dans la négociation du secteur public. Ce dossier, qui regroupe plus de la moitié de nos membres, représente pour la fédération plus d'une dizaine de tables de négociation sectorielles en plus de la table dite « centrale » qui est chargée de négocier les aspects monétaires. On peut déjà dire que 2015 sera une année déterminante pour cette négociation.

Dans un deuxième temps, le dossier des régimes de retraite a été au centre de nos préoccupations pendant une grande partie de ce dernier mandat. Que ce soit dans les secteurs municipal et transport (loi 15) où, en collaboration avec plusieurs partenaires syndicaux, nous avons mené une lutte importante aux gouvernements contre le saccage de nos régimes de retraite, ou encore dans le secteur universitaire et dans le secteur privé où le gouvernement s'apprête également à légiférer pour réduire nos conditions de retraite. Au moment d'écrire ces lignes, à la suite de nos interventions, nous étions en attente de connaître les intentions du gouvernement dans ce dossier.

Lors des conflits et des luttes d'importance majeure pour nos conditions de travail et pour nos services publics en général, je suis sans cesse impressionné par notre détermination et notre mobilisation. Que ce soit dans les moments difficiles et de découragement ou dans les moments de joie et de réussite, ces batailles sont notre raison d'être, car ce sont des luttes de cœur pour le respect et la dignité.

Le privilège d'occuper la charge de la présidence que m'a confié le congrès constitue un grand défi que je n'aurais pas été en mesure d'accomplir sans le support et sans les précieux conseils et appuis des membres du comité exécutif de la fédération, Marjolaine Côté, Nathalie Arguin et Yvon Godin ainsi que Sylvio Côté et Richard Fortin, les coordonnateurs. Les mots me manquent pour dire combien j'ai apprécié militer à vos côtés. Une solidarité sans faille a été au rendez-vous, dans les bons moments comme dans les moments plus difficiles. Merci, encore merci d'être ce que vous êtes : des militantes et des militants de cœur au service des syndicats.

En quelques mots, voilà le résumé de mes activités à la présidence. Je ne vous ai pas tout dit... car la plume ne peut transmettre toutes mes émotions. Soyez assurés qu'elles ont été présentes et fortes.

Merci de votre confiance et merci de votre solidarité.

Rapport d'activités du vice-président, Yvon Godin

Bonjour,

Me voilà rendu, après un mandat de trois ans, à faire état des différentes activités qui ont fait partie de mon quotidien à titre de vice-président de la fédération. Un quotidien qui n'a rien d'une séquence journalière répétitive, bien au contraire, cela s'apparente à une aventure remplie de richesses sur le plan humain.

Nous sommes appelés, comme membres du comité exécutif, à offrir un support aux membres des comités exécutifs des différents secteurs et comités dont nous avons la responsabilité, mais également à agir dans une multitude de situations. Que ce soit pour intervenir auprès d'un syndicat en conflit ou aux prises avec des problèmes de fonctionnement qui peuvent conduire, dans certains cas, à la consolidation, ou pour discuter de stratégie de négociation avec les conseillères et les conseillers. Peu importe la situation dans laquelle nous nous retrouvons, un point demeure : il importe de toujours le faire dans le respect de l'autonomie des syndicats et dans un esprit de collaboration.

De plus, s'ajoute à nos responsabilités celle de la gestion des ressources humaines de la fédération qui compte près de 60 personnes, conseillères et conseillers syndicaux et employé-es de bureau.

SECTEURS ET COMITÉS

Comme vice-président, j'ai la responsabilité des secteurs et du comité suivants :

- ◆ secteur transport scolaire;
- ◆ secteur municipal;
- ◆ secteur des organismes gouvernementaux;
- ◆ comité de formation.

Bien sûr, je pourrais énumérer l'ensemble des activités qui ont été exercées au fil des trois dernières années. Par contre, mon propos risquerait d'être redondant puisque chaque secteur et comité présenteront, au cours de ce congrès, un rapport de leurs activités. Rapports que je vous invite par ailleurs à lire avec intérêt. Je me permettrai tout de même de faire un survol des activités les plus marquantes qui ont occupé une part importante de mon mandat.

SECTEUR MUNICIPAL

Dans le secteur municipal, le projet de loi 3 (devenu par la suite la Loi 15) a occupé une grande partie de l'automne 2014. Devant la volonté sans précédent du gouvernement d'imposer des reculs sur les régimes de retraite à prestations déterminées, nous avons dû préparer un plan d'action qui a été soumis aux syndicats des secteurs municipal et transport touchés par ce projet de loi pour informer et mobiliser l'ensemble de leurs membres afin de contrer ce projet de loi. Après une forte mobilisation de tous les syndicats, nous avons obtenu du gouvernement qu'il amende certains

aspects de la loi, ce qui a permis d'en minimiser les effets. Malgré cela, la fédération de concert avec la CSN contestera l'application de cette loi devant les tribunaux appropriés.

TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le transport scolaire, après une lutte acharnée menée par les conductrices et les conducteurs d'autobus scolaire, nous avons finalement obtenu du gouvernement la mise en place d'une table nationale ayant pour but d'évaluer la valeur de cet emploi et de faire en sorte qu'un jour, ce métier puisse être reconnu.

Au moment d'écrire ces lignes, le rapport final de la table nationale devrait être déposé sous peu au gouvernement. Je tiens à remercier Philippe Dufresne, conseiller syndical à la fédération, ainsi que Sophie Fontaine, du Service des relations de travail de la CSN, pour leur apport important aux travaux de cette table.

Bien sûr, je me dois de souligner le départ d'une personne militante fort importante au secteur transport scolaire qui mène, depuis plusieurs années, un combat afin qu'un jour les transporteurs, les commissions scolaires et le gouvernement considèrent le travail de conductrice et de conducteur d'autobus scolaire comme un métier étant extrêmement important et, surtout, exigeant de plus en plus de responsabilités. Vous l'aurez deviné, je parle, bien sûr, de Jacques Forgues, président actuel du secteur transport scolaire.

Au fil des cinq dernières années, j'ai appris à connaître un homme généreux et résolu à faire de ce métier un pôle d'attraction pour les jeunes et, surtout, à faire reconnaître le professionnalisme des conductrices et des conducteurs d'autobus scolaire au Québec.

Jacques, même s'il nous reste encore du chemin à parcourir avant qu'une réelle reconnaissance du métier ne soit acquise, tu auras toujours le mérite d'avoir amorcé ce combat. Jacques, je te souhaite une retraite bien méritée à toi et à ta douce. Je suis convaincu que tu suivras de près l'avancée de ce dossier. Camarade, reçois notre gratitude; tu la mérites grandement.

COMITÉ DE FORMATION

Étant responsable du dossier de la formation, je ne peux passer sous silence la mise en place de l'équipe de formatrices et de formateurs accompagnée de personnes conseillères syndicales qui nous a, à mon avis, permis de hausser la barre de la qualité des formations que la fédération dispense annuellement. Après seulement cinq ans depuis sa mise en œuvre, nous pouvons dire « mission accomplie » puisque les syndicats profiteront au fil des années de l'expertise et de l'expérience grandissantes de ces personnes.

Bravo à l'équipe FEESP!

FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Au cours des prochains mois, le secteur scolaire sera probablement aux prises avec une série de fusions de commissions scolaires. En attendant de voir la direction que le nouveau ministre de l'Éducation prendra, la fédération, le secteur scolaire ainsi que la CSN mettent sur pied une équipe qui sera fin prête pour faire face à cette situation.

Bien que le dossier politique du secteur scolaire soit toujours sous la responsabilité de Marjolaine Côté, vice-présidente-trésorière, j'ai dans le dossier des fusions des commissions scolaires la responsabilité des opérations menées sur le terrain, en compagnie d'une équipe dynamique.

Voilà qui résume en peu de mots quelques éléments de ces trois dernières années. Je souhaite à tous les délégué-es un congrès fort enrichissant et, surtout, mobilisateur.

Bon congrès!

Rapport d'activités de la vice-présidente-trésorière, Marjolaine Côté

Bonjour à chacune et à chacun d'entre vous,

Voici déjà venu le moment de présenter le bilan de nos activités des trois dernières années. Ces dernières se sont déroulées à un rythme soutenu et en faire un résumé n'est pas chose facile. Outre les activités régulières sous ma responsabilité de vice-présidente-trésorière, soit la signature de chèques, la vérification des rapports d'activités des salarié-es et des militantes et militants ainsi que la vérification des payes, je dois également présenter les états financiers et préparer le budget triennal en collaboration avec les salarié-es à la comptabilité. À cet égard, je tiens à les remercier pour leur grande collaboration et leur implication dans la vie fédérative. Sans ces personnes, cette tâche serait fastidieuse et impossible. Outre la trésorerie, je suis également responsable du dossier de la négociation du secteur public et de l'éducation et d'autres activités liées à mes fonctions.

SECTEUR PUBLIC

Les travaux de réflexion sur la négociation du secteur public ont débuté en janvier 2013, plus de deux ans avant l'échéance des conventions collectives du 31 mars 2015. Ces travaux, sous la gouverne d'une nouvelle responsable au comité exécutif de la CSN, Francine Lévesque, et d'un nouveau coordonnateur, Norman Thibault, ont été réalisés au sein du

Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) qui regroupe les quatre fédérations du secteur public (FNEEQ, FP, FSSS et FEESP) qui doivent déterminer les objets de table commune à déposer au Conseil du Trésor. Les fédérations se sont entendues sur l'orientation générale à mettre de l'avant dans le cadre de la négociation : que la rémunération soit l'enjeu principal et que l'accent soit mis sur les salaires.

En parallèle aux travaux du CCSPP, les membres des différents comités de négociation de la fédération élaboraient leurs revendications sur les matières de tables sectorielles. Pour la première fois à la fédération, nous avons développé une session de formation s'adressant aux membres des comités de négociation. Cette formation offerte en septembre dernier a été très appréciée de chaque participant et participante. Je crois fermement que l'expérience devra être répétée lors de la prochaine ronde de négociation.

Pour une deuxième fois consécutive, la ronde de négociation se déroule en Front commun regroupant la CSN, la FTQ et le SISF, dans lequel nous retrouvons la CSQ, le SFPQ et l'APTS. À cet égard, un protocole de solidarité liant nos organisations a été signé avant la période de changement d'allégeance qui s'est déroulée en juillet 2014; de plus, le protocole de fonctionnement qui a également été convenu

reprenait, à grands traits, les éléments de la précédente ronde.

Comme prévu dans le cadre stratégique développé par toutes les organisations, les dépôts ont été soumis aux parties patronales le 30 octobre 2014. Quant aux réponses patronales soumises en décembre dernier, elles ont été qualifiées, par l'ensemble des membres des comités de négociation, de ravageuses pour les secteurs public et parapublic. Sans entrer dans les détails, je mentionnerai que ce n'était sans doute pas un cadeau de Noël, mais plutôt un cadeau empoisonné.

Au moment d'écrire ces lignes, la négociation se déroule normalement, et plusieurs activités de mobilisation sont déjà entreprises.

RELATIVITÉ SALARIALE

Les travaux de relativité salariale découlent de la négociation de 2010, alors que l'intersyndicale (CSQ, FTQ, FIQ, APTS et CSN) et le gouvernement ont convenu de former un groupe de travail afin de réaliser ces travaux. Même s'ils ont progressé de façon importante, les travaux n'ont toujours pas trouvé d'aboutissement, malgré tous les efforts que l'intersyndicale y a mis. Pourtant, si le Conseil du Trésor consentait à mettre un peu de bonne volonté dans ce dossier, ce dernier pourrait se conclure rapidement. L'exercice de relativité porte sur les catégories d'emplois mixtes, catégories qui n'avaient pas été évaluées dans le cadre de la démarche d'équité salariale.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2010

Une fois que les parties syndicales ont accepté l'offre de conciliation de la Commission de l'équité salariale (CES), les travaux ont débuté en avril 2013. Ces travaux nécessitent de nombreuses rencontres, entre nous d'abord et avec les autres organisations syndicales par la suite, pour la préparation des rencontres avec la CES ou avec le Conseil du Trésor. Pour faciliter notre travail, les nombreuses plaintes ont été regroupées en sous-groupes. Plusieurs heures de travail ont été consacrées par les militantes et les militants et par les conseillères et les conseillers pour qui l'objectif est de finaliser les travaux le plus rapidement possible.

Toutefois, nous sommes encore en face d'un vis-à-vis qui fait preuve de mauvaise volonté et qui tarde à donner des réponses sur la validité ou non des plaintes que nous soutenons. En effet, le Conseil du Trésor considère que l'exercice de maintien 2010 qu'il a réalisé seul a été bien fait et n'aurait pas dû occasionner autant de plaintes.

Espérons que l'on puisse terminer la conciliation ce printemps, car, comme le prévoit la Loi sur l'équité salariale, un autre exercice de maintien devra être réalisé en 2015.

Pour l'heure, nous avons commencé le bilan de cette première expérience dans l'objectif de mieux nous préparer pour 2015.

OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Constatant l'impasse des travaux menés dans le cadre de la lettre d'entente de 2010 sur les ouvriers spécialisés, le Front commun a réitéré sa volonté d'en arriver à un règlement. Lors du dépôt de nos revendications de table centrale le 30 octobre dernier, nous avons demandé une relance des travaux en parallèle aux négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives qui débutaient. Le Conseil du Trésor a entendu notre souhait et, en décembre 2014, il nous répondait qu'il était prêt à poursuivre les discussions.

Les travaux ont donc repris en janvier dernier et, lors de cette rencontre, l'intersyndicale a réitéré sa position quant à la nécessité d'apporter des correctifs de rémunération pour les ouvriers spécialisés du secteur public, et ce, dans le but de diminuer les problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les réseaux de l'éducation et de la santé.

Tout espoir est donc permis dans ce dossier, même s'il reste encore du chemin à parcourir. Les activités de mobilisation entreprises par les ouvriers spécialisés ne sont certes pas étrangères à ce changement de cap de la part du gouvernement.

ÉDUCATION

Notre dernier congrès s'est déroulé pendant le printemps érable, alors que la mobilisation des étudiantes et des étudiants à l'égard de la position du gouvernement Charest voulant augmenter les droits de scolarité était à son comble. Ce même gouvernement, qui a cru pouvoir être réélu sur cette question, s'est fait montrer la porte en septembre 2012. À l'arrivée au pouvoir du nouveau

gouvernement, l'éducation a été au centre de nos préoccupations au cours de l'automne 2012 et de l'hiver 2013. En plus d'abroger la Loi 12, la première ministre, Pauline Marois, annonçait rapidement son intention de tenir un sommet sur l'enseignement supérieur. Annonce favorablement accueillie par la CSN et ses composantes de l'éducation qui ont décidé de s'y engager activement et d'en faire une de ses priorités.

Le gouvernement minoritaire de madame Marois a perdu ses élections en avril 2013 et un nouveau gouvernement libéral a été élu. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que le dossier de l'éducation était confié à un transfuge provenant du milieu de la santé, Yves Bolduc! Le ministre a rapidement affiché ses intentions quant à l'avenir des commissions scolaires en indiquant son désir de procéder à des fusions. Il a déposé ses hypothèses de travail en novembre dernier. Nous pouvons mentionner que ces dernières ont été faites dans la précipitation la plus totale et sans aucune véritable consultation préalable du milieu.

Ce ministre, qui s'est mis les pieds dans les plats à quelques reprises, s'est fait montrer la porte il y a quelques mois par celui-là même qui l'a installé dans cette fonction et qui s'en est remis, cette fois, à une personne qui provient du milieu de l'éducation. Est-ce que le nouveau ministre, François Blais, sera meilleur que le précédent? Nul ne peut répondre à cette question puisque, depuis son arrivée, il s'est fait plutôt discret.

Toutefois, nous sommes au travail depuis plusieurs semaines en préparation d'éventuelles fusions des commissions scolaires qui pourraient être annoncées

incessamment afin d'être prêts à soutenir nos syndicats qui seraient touchés par ces fusions.

COMITÉ SUR LES 400 MEMBRES ET PLUS

Ce comité de travail — mis sur pied à la suite de la proposition adoptée lors du 25^e Congrès — devait entreprendre une réflexion sur la ristourne versée aux syndicats de 400 membres et plus. Le rapport final des travaux du comité ainsi que les recommandations s'y attachant ont été soumis au conseil fédéral de mai 2014.

Sans revenir sur la conclusion que vous connaissez sans aucun doute, je tiens à souligner l'excellence du débat qui s'est tenu à cette occasion et qui a mené à l'adoption d'une recommandation par une très large majorité.

Les sommes récupérées seront réinvesties dans différentes formes d'aide qui vous seront présentées dans le cadre de la proposition budgétaire.

AUTRES DOSSIERS

Je représente la fédération au collectif international qui se réunit environ deux fois par année. Je siège au bureau confédéral et à la table confédérale. À cet égard, j'ai fait partie du comité de négociation confédéral dans le cadre du renouvellement de la convention collective des salarié-es de la CSN. De plus, j'ai été réélue au comité de surveillance de la CSN lors du conseil confédéral de septembre dernier, instance à laquelle j'assiste régulièrement.

Comme responsable politique des secteurs scolaire et soutien cégeps, j'ai participé à leurs instances respectives.

J'ai également pris part à plusieurs activités organisées par la CSN.

Voici donc, en quelques mots, le résumé des différents dossiers dans lesquels j'ai eu à m'impliquer. Trois années remplies de défis qui ont forgé notre quotidien. Tout indique que les trois prochaines le seront tout autant. J'espère que plusieurs dossiers trouveront un aboutissement satisfaisant; pensons au dossier de la relativité salariale, à celui des ouvriers spécialisés, sans oublier la négociation du secteur public. Avec l'appui de l'ensemble de nos membres, nous saurons faire face aux nombreuses difficultés que nous aurons à surmonter.

Je ne peux terminer ce rapport sans souligner l'apport inestimable des personnes de la fédération avec qui je travaille quotidiennement.

Que ce soit les membres du comité exécutif, les conseillères et conseillers, les employé-es de bureau, sans oublier les personnes à la comptabilité, j'apprécie grandement le professionnalisme dont ces gens font preuve chaque jour.

Un merci tout spécial aux militantes et aux militants des syndicats qui nous forcent à soutirer le meilleur de nous-mêmes. Travailler quotidiennement à améliorer les conditions de travail de nos membres est toujours gratifiant.

Bon congrès!

Rapport d'activités de la secrétaire générale, Nathalie Arguin

Camarades,

La fin d'un mandat est un moment intense au secrétariat général, car toutes et tous convergent vers le congrès. Avec leurs bilans, perspectives, rapports ou présentations, toutes les composantes de notre fédération doivent arriver fin prêtes le 1^{er} juin à Rimouski.

Le congrès est un espace de débats et d'échanges indispensable à la vie démocratique de la FEESP. C'est également l'occasion de prendre le temps, comme militantes et militants, salarié-es ou dirigeantes et dirigeants, de se parler, autrement qu'entre deux textos! Le congrès nous permet non seulement de faire une pause de notre trépidante vie militante, mais aussi de trouver l'énergie pour prendre notre élan afin de continuer nos luttes et de faire valoir nos revendications.

Le temps est toutefois propice pour partager avec vous, en résumé, les différents dossiers dont j'ai eu la charge durant ce dernier mandat.

J'ai la responsabilité politique du comité de la condition féminine, du comité de santé-sécurité-environnement et du multisectoriel. J'ai la chance de côtoyer des militantes et des militants engagés, passionnés, et dont l'expertise en leur domaine me permet d'en apprendre toujours plus sur différents sujets.

La rigueur du comité de la condition féminine et du multisectoriel à produire régulièrement un bulletin d'information est à souligner. *De fil en filles* rejoint non seulement les syndicats, mais des militantes qui se sont inscrites à la liste de distribution. De son côté, *Le Multisectoriel* vise à tisser un lien entre les quelque 90 syndicats du secteur qui proviennent de milieux complètement différents.

Le comité santé-sécurité-environnement démontre pour sa part sa rigueur par la tenue de plusieurs formations en santé-sécurité, toutes plus courues les unes que les autres. Le choix des sessions, en tenant compte des contraintes budgétaires, est toujours un exercice qui demande souplesse et discernement.

Plusieurs activités, colloques ou rencontres ont été organisés au fil du mandat. Je pense aux rencontres du Réseau-femmes de la FEESP, au colloque sur la santé psychologique du comité de santé-sécurité-environnement, à la journée d'information sur le Code canadien du travail et au colloque des syndicats des éleveurs à grain du multisectoriel. Toutes ces organisations d'événements me donnent la chance de rencontrer et d'échanger avec des conférencières, des conférenciers, des militantes et des militants de tous horizons, ce qui est très enrichissant.

La FEESP compte un peu plus de 25 syndicats sous compétence fédérale. Il y a de nombreuses différences entre le Code canadien du travail et le Code du travail et, étant donné le petit nombre de syndicats concernés, ils ne peuvent échanger entre eux aussi facilement que la majorité des syndicats sous compétence provinciale. Les formations, les colloques, les guides de toutes sortes font peu allusion au Code canadien du travail. Cette journée d'information s'est donc avérée très instructive pour les participantes et les participants, et, sans fournir de réponses à toutes leurs questions, les syndicats ont été orientés afin de savoir où trouver les informations dont ils ont besoin.

Plusieurs dossiers, outre les tâches inhérentes au secrétariat général (organisation des réunions et des instances, rédaction des procès-verbaux, communications, etc.), sont de ma responsabilité. Le suivi des dossiers de syndicalisation en est un. De nombreuses étapes précèdent l'accréditation d'un syndicat et son affiliation à la FEESP. De nombreuses raisons amènent les travailleuses et les travailleurs à la CSN. Le favoritisme, la violence en milieu de travail, les faibles salaires, les demandes de disponibilité exagérées, etc. font malheureusement encore partie du quotidien de beaucoup de personnes. Quoiqu'en pensent certains gouvernements d'idéologie de droite, l'accès à la syndicalisation, qui n'est ni simple ni exempt de pressions patronales, demeure plus que jamais un droit fondamental qu'il faut défendre avec vigueur.

La vie syndicale a occupé beaucoup de mon temps. Le travail en comité, la production d'un guide et l'organisation de deux colloques ont permis d'approfondir

cette question et de la traiter à partir de la vision des militantes et des militants. Les nombreux échanges en comité, en réunion d'équipe, en bureau fédéral et en colloque ont grandement nourri le groupe de travail qui a œuvré à l'élaboration du Guide sur la vie syndicale. Avec ses nombreux onglets, son volet à l'intention des salarié-es, ses gabarits, son CD, etc., ce guide interactif dont le contenu peut être bonifié et personnalisé par les syndicats est un outil dont je suis très fière.

Mon travail au comité exécutif comporte une implication dans différentes questions administratives relatives à l'équipe de salarié-es de la fédération ainsi que dans un comité de travail, soit le comité sur le développement de l'équipe. À la CSN et à la FEESP, le travail en équipe — façon de travailler peu courante sur le marché du travail — est incontournable. Le comité sur le développement de l'équipe traite des questions visant à améliorer et à optimiser le travail en équipe. J'aime beaucoup ce comité qui a adopté une méthode consultative de travail. S'octroyer du temps pour discuter de notre organisation du travail est souvent un luxe, mais il faut se le donner. Les résultats valent amplement le temps investi.

Plusieurs comités et groupes de travail existent également au sein de la CSN afin de réaliser des propositions de congrès ou tout simplement pour faire avancer des dossiers spécifiques. Les énergies et les expériences de militantes et militants des fédérations et des conseils centraux enrichissent les débats et aident à résoudre des problèmes ou à élaborer des propositions qui rejoindront le plus grand nombre.

À ce titre, je fais partie du comité national de la condition féminine depuis... plusieurs années! Le comité national a un rôle d'orientation auprès de la CSN sur les questions touchant la condition féminine. Lors du dernier mandat, le comité a, entre autres, travaillé à ce que la CSN puisse développer une position sur la délicate question de la prostitution. Par de la formation et des débats en conseil confédéral, la CSN a maintenant pris officiellement une position abolitionniste, c'est-à-dire qui vise l'éradication de cette forme des plus violentes de l'exploitation des femmes.

L'automne 2012 a marqué la finalisation des travaux du comité sur les services dont je faisais partie. La proposition votée au congrès de 2011 de la CSN commandait une analyse en profondeur des services offerts par le mouvement à ses syndicats. Le rapport et ses 63 recommandations ont été adoptés en conseil confédéral, puis largement diffusés, et je ne compte pas en faire la liste ici! Je tiens par contre à souligner tout ce que faire partie de ce comité m'a apporté en termes de connaissance du mouvement et de ses mécaniques. Bref, j'ai eu la chance, d'une part, de voir la « machine CSN » de l'intérieur, et, d'autre part, du point de vue des syndicats. Le rapport s'est d'ailleurs construit autour du thème « la vie d'un syndicat à la CSN », de son arrivée jusqu'à sa maturité.

Puis, un autre comité fut mis sur pied à la suite d'une proposition de congrès de la CSN de 2014 : il s'agit du comité sur les *per capita*. Au moment d'écrire ces lignes, le comité en est à la phase d'appropriation du fonctionnement financier et organisationnel de la CSN. Chaque rencontre est instructive et permet

une meilleure compréhension de notre machine de solidarité.

Il y a quelques années, j'ai été nommée à l'un des quatre postes réservés pour la CSN au conseil d'administration de Bâtirente. Cet outil créé en 1987, à l'initiative de la CSN, permet aux travailleuses et aux travailleurs d'accéder à des régimes de retraite adaptés à leurs besoins. D'ailleurs, Bâtirente tient un kiosque au présent congrès. Cet organisme dynamique gagne à être connu. Je vous encourage à aller les visiter!

Plusieurs autres responsabilités, ponctuelles ou non, s'ajoutent au quotidien. Un dossier, ou plutôt une cause, dont j'ai la responsabilité : le Camp Vol d'été Leucan-CSN. Cette collecte de fonds annuelle demande imagination et persévérance pour atteindre, année après année, ses objectifs. Des représentantes et des représentants des fédérations et des conseils centraux forment l'assemblée générale de cette fondation et aucun effort n'est ménagé pour permettre, chaque été, à des enfants malades et à leur famille de profiter en toute quiétude d'une semaine de répit. La FEESP répond toujours généreusement à l'appel de Leucan par la vente de billets. De plus, l'équipe FEESP donne, année après année, un montant d'environ 1000 \$ pour le tirage, montant amassé à coup d'activités telles que des encans silencieux et des tirages moitié-moitié.

Autre activité qui se démarque du travail quotidien : les forums sociaux. J'ai eu la chance de faire partie de la délégation de la CSN à Tunis en 2013 et j'ai participé au Forum social à Ottawa en 2014. Ces deux activités m'ont amenée quelques fois à des conférences comme nous sommes

habitués d'entendre, alors que d'autres ateliers m'ont littéralement transportée vers des réalités qui nous sont totalement inconnues. Ces expériences m'ont enrichie et ouvert l'esprit sur d'autres enjeux et d'autres façons de faire.

C'est bien beau d'aller voir comment les autres fonctionnent et travaillent, mais il est d'autant plus agréable d'aller visiter les syndicats de la fédération. Les invitations aux assemblées générales, aux manifestations, aux soirées festives, aux barbecues, aux kiosques, aux visites de lieux de travail, etc. me font toujours énormément plaisir. Ces rendez-vous sont autant d'occasions d'en apprendre plus sur les réalités des syndicats qui composent la fédération et de discuter avec les membres.

En terminant, je tiens à remercier, sans les nommer, de peur d'en oublier, les militantes et les militants, les salarié-es et les élu-es avec qui je travaille quotidiennement. Si nous devons comptabiliser les années d'expérience, les expertises diverses, les talents, les connaissances techniques et humaines que compte la fédération, nous pourrions alors quantifier ce qu'est la force de la CSN. Elle est en chacune et chacun d'entre nous. À nous de la partager...

Bon congrès!